

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-18

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière et relatifs aux sociétés de financement (CRD5 Directive 2019/878);

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 6 mai 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 19 mai 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER